

# École Maternelle La-Fontaine

## Compte rendu du conseil d'école

### du 15 octobre 2013

#### En présence :

des enseignantes de l'école : Mmes Jegen, Guéry, Gonsard, Parisot, Romann, Rizzi et Badin.

des ATSEM : Mmes Gilles et Da Silva.

de la municipalité : Mme Alzon, adjointe aux affaires scolaires.

des représentants des parents d'élèves : Mmes Roman, Guérin, Potin, Valter, Renou, Bourhis et M. Rossignol.

#### Était Absente et excusée :

Mme Deslauriers : Inspectrice de l'Éducation Nationale

## 1 Le règlement intérieur

Le Conseil d'École souhaite que chaque parent puisse être bien informé de son contenu, c'est pourquoi tous les ans, le règlement intérieur est distribué aux familles, et **doit être signé**.

Nous rappelons ici un **point important extrait de ce règlement intérieur** :

L'arrivée et le départ des enfants doivent s'effectuer dans les plages horaires suivantes:

Le matin	<b>8h20 – 8h30</b> ( fermeture du portail à 8h35)	L'après-midi	<b>13h20 – 13h30</b>
	<b>11h20 – 11h30</b>		<b>16h20 – 16h30</b>

Est mise en place une organisation particulière concernant **la 7ème classe qui se trouve dans le bâtiment modulaire** de la cour de l'élémentaire : les enfants sont **accueillis dans la classe** entre 8h20 et 8h30, puis récupérés le soir entre 16h20 et 16h30.

Le respect de ces horaires est important afin de ne pas déranger le fonctionnement de l'école élémentaire.

**Il est strictement interdit** de faire passer les enfants de l'école maternelle à l'école élémentaire en passant par la cour. Les parents ayant deux enfants scolarisés en maternelle doivent aussi respecter cette règle de sécurité.

Le conseil d'école ajoute **un nouveau point dans le règlement** : l'interdiction de rentrer les poussettes dans les locaux. Elles doivent donc être déposées sous le préau en maternelle, ou devant la porte du bâtiment modulaire.

Le paragraphe concernant la cantine va être retiré puisque le règlement intérieur de la cantine a été distribué et signé par les parents.

Un rappel de la loi est fait concernant l'obligation d'**afficher la Charte de la laïcité** et d'**accrocher un drapeau tricolore** sur le fronton de toutes les écoles.

## 2 La vie de l'école

### a La composition de l'école

L'école compte actuellement 205 élèves, répartis en 7 classes. L'équipe enseignante est composée de 7 professeurs des écoles dont la directrice et un professeur compensant la décharge de la directrice le vendredi. Elles sont assistées par 7 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et une stagiaire en CAP petite enfance.

Sont également présentes, deux AVS (auxiliaire de vie scolaire) : Antonia Bobo et Laïla Fayad.

<b>PS</b> 29 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Isabelle Jegen</b>
	Décharge	Julie Fernandez
	Atsem Stagiaire	Karima Benali Alizée Delpech
<b>PS</b> 28 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Carole-Laure Guéry</b>
	Atsem	Laëticia Bemard
<b>PS/ MS</b> 29 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Ludivine Romann</b>
	Atsem	Odette Da Silva
<b>MS</b> 30 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Elodie Badin</b>
	Atsem	Nure Nunes
<b>MS/ GS</b> 30 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Elise Rizzi</b>
	Atsem	Nathalie Voilmy
<b>MS/ GS</b> 30 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Marie Parisot</b> (remplaçante de <b>Justine Pernet</b> jusqu'en Mars)
	Atsem	Christelle Gilles
<b>GS</b> 29 élèves	<b>Enseignant</b>	<b>Typhaine Gonsard</b>
	Atsem	Sandrine Poirson

Cette année, nous **changeons de circonscription** et appartenons dorénavant à celle d' Athis-Mons et de Paray-Vieille-Poste.

### b La surveillance des récréations

Les récréations durent 30 minutes : de 10h10 à 10h40 le matin et de 15h15 à 15h45 l'après- midi. Suite à l'augmentation des effectifs, un professeur a été ajouté à la surveillance dans la cour par rapport aux années précédentes, et l'espace de jeux a été agrandi. Trois enseignantes surveillent la récréation le matin : deux enseignantes surveillent l'espace des jeux et la troisième sort les vélos. L'après-midi, seules deux enseignantes surveillent la cour puisque les élèves de petites sections font la sieste et ne sortent pas.

Un système de roulement va être mis en place pour que toutes les classes puissent utiliser les vélos régulièrement.

Toutes les classes se rendent en car une fois par semaine au gymnase du Cucheron. Les élèves bénéficient d'un intervenant pendant une séance d'environ 45 minutes à une heure. Il y a deux intervenants en sport : Stéphanie Sénéchal et Nicolas Hucher.

### c L'organisation de la sieste

Pendant la sieste, tous les petits dorment dans des lits, dans les dortoirs.

Concernant les moyens, chaque professeur s'organise en fonction des places disponibles :

- Mme Badin propose une demi-heure de temps calme ou une sieste dans le dortoir attenant à sa classe.
- Mme Romann propose aux élèves de dormir un jour sur deux.
- Mme Rizzi propose un temps calme dans la classe de Mme Badin, durant lequel les enfants sont allongés sur des tapis de gym en mousse pour les moyennes sections, et un temps calme en classe pour les grandes sections.
- Mme Parisot propose un temps calme de 10 minutes dans sa classe. Si un enfant a besoin de dormir, il est possible de lui trouver une place dans un des dortoirs de l'école.

La moyenne section étant une période de transition, chaque année les professeurs s'adaptent aux élèves et arrêtent la sieste entre février et Pâques.

### 3 Le résultat des élections

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre dernier.

Chaque parent, dont un enfant est inscrit dans l'école, est titulaire d'un droit de vote qu'il peut exprimer par correspondance, comme expliqué dans l'enveloppe informant des élections.

Il a été compté 160 votants pour 370 inscrits. La participation a donc été de 43 %.

Les 7 sièges (1 siège par classe) ont été attribués selon la répartition suivante : 3 pour la PEEP, 4 pour la FCPE.

Les 7 parents d'élèves élus et leurs suppléants sont à votre disposition. Leurs coordonnées sont sur le panneau d'affichage devant l'école qui leur est dédié. Vous pouvez aussi vous adresser à eux directement à l'école.

- contact PEEP: Mme Valter: [boulou1999@hotmail.fr](mailto:boulou1999@hotmail.fr)
- contact FCPE: Mme Roman: [maternelle.lafontaine@fcpewissous.info](mailto:maternelle.lafontaine@fcpewissous.info)
- informations et comptes rendus de réunions sur le site <http://fcpewissous.info/>

### 4 Le projet d'école

Nous entrons dans la 3ème et dernière année de la réalisation du projet d'école dont l'intitulé est : « **développer le langage au travers des contes des 5 continents et ouvrir l'esprit vers d'autres cultures** ». Après avoir voyagé tout autour du monde, cette année, les élèves **découvriront les spécificités et spécialités de la France !**

Un projet musical, dont le financement a été demandé à la caisse des écoles, a été élaboré par les professeurs.

S'il aboutit, chaque classe pourra **découvrir un instrument de musique chaque mois au conservatoire**, avec un intervenant, et aller à la Cité de la Musique à Paris pour assister à un concert éducatif et à des ateliers.

Les professeurs ont également prévu d'équiper l'école de malles de matériel musical, grâce aux subventions de la coopérative scolaire.

### 5 La coopérative scolaire

Le financement des écoles maternelles publiques provient de diverses sources : la commune, les dons des parents d'élèves, la caisse des écoles et la coopérative scolaire ainsi que la vente des photos.

Nous vous rappelons la différence entre la caisse des écoles et la coopérative scolaire.

**La caisse des écoles** est un établissement public communal dont les subventions proviennent de trois sources : la subvention municipale (à hauteur d'environ 30 000 euros), les dons des parents, et de différentes actions animées par des bénévoles mises en place pour récolter de l'argent supplémentaire (ventes de frites, bourses au jouets, loto). La caisse des écoles répartit son budget

entre le financement des projets des écoles, la calculatrice offerte aux élèves de CM2, le livre offert à Noël aux maternelles, et les subventions scolaires annuelles s'élevant pour chaque enfant à 19€ en élémentaire et 14€ en maternelle.

**La coopérative scolaire**, dont les subventions proviennent des dons des parents et de la subvention de la caisse des écoles, finance le matériel scolaire pour l'école, les spectacles, les sorties et les transports en car (500€ par classe étant déjà financés par la mairie).

Cette année c'est Mme Gonsard qui s'occupe de la coopérative scolaire. Elle nous rappelle qu'elle est sous le contrôle de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) et lui verse 1,75 euros par enfant-(adhésion et assurance).

## **6 Le point sur les travaux**

Régulièrement, le responsable des travaux de la commune surveille l'état de l'école et fait un point avec la directrice.

De **nouvelles fenêtres en double vitrage et de nouvelles portes** ont été posées au rez-de-chaussée du côté de la cour de l'élémentaire. La classe de Mme Jegen a également été équipée, même si ce n'était pas prévu dans le projet initial, tout comme l'installation de la nouvelle porte d'entrée du préau.

Merci à la Municipalité d'avoir concrétisé notre demande. Ces fenêtres sont indispensables à une meilleure isolation thermique et sonore.

A l'étage, par soucis de sécurité, une demande est faite pour poser des barreaux aux fenêtres de la classe de Mme Badin.

## **7 Les dates des vacances**

Du fait d'une décision gouvernementale, les enfants auront école toute la journée du mercredi 11 juin 2014, en rattrapage du lundi 2 septembre ayant été vaqué pour les élèves.

## **8 Les dates des prochains conseils d'école**

Les prochains conseils d'école auront lieu les jeudi 13 Février et lundi 26 Mai 2014.

L'ordre du jour établi par Mme la Directrice, doit être rendu au moins 15 jours avant la réunion. Si vous désirez poser une question, prenez contact avec les représentants des parents d'élèves qui la soumettront à la Directrice.

**Mme Jegen**

Directrice de l'école maternelle La-Fontaine



**Mme Roman**

représentante des parents d'élèves FCPE

